

Compte-rendu

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU DEPARTEMENT DES SCIENCES DE LA VIE du C.N.R.S.

Conseil du 20 décembre 2002

Ce compte rendu est envoyé aux personnes dont nous avons le courrier électronique. Diffusez le largement, affichez le dans vos laboratoires. Si vous voulez le recevoir personnellement, n'hésitez pas à nous communiquer votre e-mail en contactant les élus SNCS du Conseil Scientifique du Département des Sciences de la vie. :

Les élus SNCS

Jean-Christophe Auffray, UMR 5554, Institut des Sciences de l'Evolution, CC064,
Université Montpellier II, 34095 MONTPELLIER Cedex 05
E-mail : auffray@isem.univ-montp2.fr
Tél. : 04 67 14 47 16.

Alain Bucheton, Institut de Génétique Humaine, CNRS,
Rue de la Cardonille, 34396 MONTPELLIER cedex 05
E-mail : bucheton@igh.cnrs.fr
Tél. : 04 99 61 99 50

Chantal Damais, UPR 9045 – IRSC,
Oncologie virale, Bâtiment A, 7 rue Guy Mocquet, 94800 VILLEJUIF
E-mail : cdamais@vjf.cnrs.fr
Tél. : 01 49 58 33 25

Betty Felenbok, UMR 8621, Institut de Génétique et Microbiologie,
Centre Universitaire, Bât.409, 91405 ORSAY
E-mail : felenbok@igmors.u-psud.fr
Tél. : 01 69 15 63 28

Marc Moreau, UMR 5547, Centre de Biologie du Développement,
Université Paul Sabatier, 118 Route de Narbonne, 31062 TOULOUSE Cedex
E-mail : moreau@cict.fr
Tél. : 05 61 55 63 98

Compte-rendu du CSD, sciences de la vie du 20 décembre 2002.

Ce Conseil Scientifique SDV s'est déroulé dans un contexte dans lequel les annulations de crédits 2002 et des coupes budgétaires de crédits pour 2003 ont été annoncées. Maintenant nous savons que 20% à 30% des crédits des EPST sont gelés. Les crédits CNRS sont diminués de 34%. Ils pourraient l'être de 50% si les gels étaient maintenus. C'est à un véritable sacrifice de la recherche auquel nous assistons.

Ouverture par Bernard Pau, directeur scientifique SDV.

En 2002, les médias se sont largement fait l'écho des récentes avancées (RNAi, anophèle, technologies de pointe interdisciplinaires etc...). La production scientifique européenne en terme de publications dépasse celles des USA. On constate cependant un retard de l'Europe en ce qui concerne le dépôt de brevets. Ceci justifierait la nécessité d'une meilleure valorisation de la recherche en France et d'une stratégie européenne de la recherche.

Pour redynamiser le secteur SDV, le directeur veut accroître la stratégie de communication en créant :

Un conseil stratégique pour l'innovation, comprenant 40 personnes (Direction de la recherche publique, ANVAR, Banque Européenne, etc.) et qui sera un outil de structuration de la recherche publique, permettant entre autres de créer des jeunes entreprises désireuses de travailler avec la recherche publique.

Un journal électronique (flash SDV) en remplacement de la Lettre Bio.

Information sur les CIDs

Les CIDs (sections n° 43 à 47) ont été créées par arrêté ministériel. Elles devraient attribuer 23 postes de CR2 et CR1, 9 postes de DR, ce qui représente 18 % des emplois mis au concours en 2003.

Commentaire SNCS : La création des CID s'est faite, rappelons-le, sans concertation avec la communauté scientifique et avec l'opposition de nombreuses sections et des présidents de section du CN. Il est certain qu'il y aura des recoupements importants entre des CID et les sections du CN SDV qui sont déjà interdisciplinaires. Ceci dit, malgré tout, nous devons suivre avec attention le déroulement de leurs travaux. En accord avec la direction et sur proposition de son président, le CSD SDV s'engage à faire le bilan de leur fonctionnement après chaque session. Par ailleurs, la question de l'interdisciplinarité au niveau des départements reste ouverte.

Bilan de la session d'automne du CN

B. Pau présente le bilan des ouvertures, renouvellement et fermeture d'unités.

Le solde 2003 des suppressions-créations est de -2 unités pour un total de 283 pour l'année en cours.

Il y aura création de 2 UMR européennes.

On doit identifier dans les régions les points forts permettant de mettre en place une stratégie focalisée sur l'échelon européen. Un examen en cours montre que 80 % des forces du CNRS sont réparties sur 6 à 7 régions.

Un effort de communication sera fait sur la typologie des unités (UMR, FRE...). Par exemple FRE-c correspond à une création, FRE-r à ressaisir, FRE-f fermeture (un accompagnement devrait être assuré). FRE-c et FRE-r font l'objet d'une attention toute particulière de la part du CNRS. Dans la mesure où le CNRS n'est pas une agence de moyens, B. Pau souhaite faire de la gestion de ressources humaines.

Il ne sera pas question de séparer 2 équipes qui ont des dissensions pour faire 2 UMR. Dans ces conditions une personnalité extérieure reprendra l'UMR.

Commentaires SNCS :

On semble se diriger de plus en plus vers une politique de management mais sans moyens !

Examen des demandes de création (propositions du département ne convergeant pas avec les avis de la section).

Laboratoire de transmission et pathogénèses des maladies à prions (Grenoble)

Avis favorable à la création d'une FRE-C dès regroupement effectif des chercheurs sur le campus « santé » à l'UJF.

Laboratoire de Virologie Moléculaire et Structurale (Grenoble).

Avis défavorable à la création d'une unité.

Laboratoire de Psychologie cognitive et ergonomique (Paris).

Laboratoire de cognition et usages.

Avis favorable sur la proposition de la Direction du département pour un regroupement des deux équipes dans une FRE de fermeture.

Laboratoire d'Etude des mécanismes cognitifs (Lyon).

Avis favorable sur la proposition de la direction du département d'intégrer cette équipe dans le groupe de Jean-Marie Hombert de l'Université de Lyon 1 (département SHS).

UMR 5014 NT (Lyon)

Avis favorable à une mise en FRE de fermeture. Le CSD recommande à la direction de veiller attentivement au devenir des ITA de cette unité.

Le conseil demande à Alain Berthoz de constituer et présider un groupe de réflexion sur la physiologie du travail et la psychologie. Ses conclusions seront remises au conseil au cours du premier semestre 2003.

Rappel et commentaire SNCS : *le CSD SDV se saisit de tous les cas ayant fait l'objet d'un désaccord entre la direction du Département et les présidents des sections. Pour ces cas, un rapporteur est nommé et prépare la discussion en conseil. Nous avons, cette année, été saisi d'un cas qui n'avait pourtant pas été identifié comme étant en désaccord par la direction. Bien que nous en ayons discuté, l'absence de rapporteur (et donc d'accès direct au dossier), n'a pas facilité l'établissement d'un argumentaire. Il est important que les présidents de sections saisissent vraiment l'opportunité de voir rediscuter l'avenir de certains des laboratoires relevant de leur section lors du CSD.*

Redécoupage du CN

La présidente fait le constat que le projet reprend en grande partie les sections actuelles. Il existe un certain consensus. Quelques questions se posent au sujet du cancer, de la microbiologie et du vieillissement demandé par la 28.

La direction de SDV propose la création d'une nouvelle section SDU-SDV (la section 13 serait supprimée). Cette nouvelle section regrouperait environ 200 chercheurs venant de SDV et de SDU. L'effectif est faible mais permettrait une redynamisation de ce champ. Le conseil note toutefois que cette nouvelle section qui concerne le fonctionnement des écosystèmes ne devrait pas arbitrairement séparer les écosystèmes marins (qui relève pour de l'actuelle section 12) des écosystèmes continentaux, lagunaires et côtiers.

L'éthologie - Intervention de Martine Hausberger

On entre dans une phase où il est important de redynamiser l'éthologie. M. Hausberger présente sous la forme d'un exposé les enjeux de l'éthologie.

La discussion fait ressortir que les problèmes de l'éthologie nécessitent de nombreuses approches et demande un soutien accru du CNRS.

Procédure de recrutement des post-docs.

La lettre de cadrage de la procédure de recrutement des post-docs français est sortie le 17 décembre 2002.

Le post-doc sera financé sur un CDD de 18 mois avec un salaire de 2150 € mois. Le recrutement commencera en juin. On peut engager 6 mois sur 2003. Le CNRS bénéficie de 210 contrats (Inserm 36, Inra 40) L'arbitrage entre les différents départements n'est pas encore réalisé. Il semble qu'on puisse obtenir entre 50 et 60 contrats pour les SDV.

Parmi les conditions, le candidat ne peut pas revenir dans son laboratoire d'origine même après un passage à l'étranger. Ce n'est pas un pré-recrutement CNRS. Ce post-doc doit préparer à une carrière scientifique dans l'industrie ou ailleurs et éventuellement au CNRS. Il y aura mise en place d'un suivi. Ce contrat peut être attribué aux candidats ayant déjà effectué un premier post-doc. Il n'y a pas de limite d'âge ni de nationalité. On peut recruter tout au long de l'année.

Les laboratoires susceptibles d'accueillir ces post-docs seront identifiés avant la fin janvier par un comité ad hoc mis en place par la direction du département. Ces labos auront alors à faire remonter des projets de candidature à la direction. Ce comité sera par ailleurs chargé de la rédaction des critères de sélection des laboratoires et de leur application, de la validation des candidatures et du suivi de la procédure. Ce comité regroupera autour du DS, les DSA, A. Bucheton, J. Paillous, M. Malysen.

Commentaire SNCS : *Le conseil a soulevé le problème de la précarité et déploré que l'apparition de ces CDD s'accompagne d'une suppression de postes CNRS. Par ailleurs, il a été souligné que les instances d'évaluation déprécient les post-docs réalisés en France par rapport à ceux réalisés à l'étranger. Enfin de sérieuses réserves ont été émises quant à la transparence des procédures de recrutement et du suivi du travail scientifique.*

Budget et postes 2003

Le budget du département de SDV est reconduit identique à celui de l'an dernier. Il est de 65 M€ hors salaires.

On peut retenir pour ce budget :

Les opérations interdisciplinaires et inter EPST seront en augmentation (1,5 M€ contre 0,6 pour les IFR en 2002).

Le ministère pourrait créer un budget exceptionnel de soutien aux plates-formes en 2003 ce qui permettrait de dégager d'autres financements au CNRS.

De la discussion qui suit, il ressort que l'annulation de crédits de 30 millions d'€ de 2002 va avoir une incidence importante sur l'activité scientifique de 2003. Le département voudrait augmenter les dotations des unités, mais le CNRS ne peut engager que 80% des crédits. S'il n'y a pas de réajustement des crédits en 2004, la situation du CNRS risque d'être catastrophique.

Plate-forme

La véritable labelisation des plates-formes aura lieu fin 2003. Les conditions majeures pour le fonctionnement d'une plate-forme incluent les conditions d'accès (ouverture large), la sécurité, la formation, la gestion économique (transparence de la facturation...). Le ministère doit écrire une charte de qualité pour les plates-formes. Il y aura visite des plates-formes qui servira de système d'audit normatif. La démarche qualité sera reconnue par l'affectation de postes ITA.

Actuellement, 25 ITA ont été affectés sur les plates-formes RIO. On compte un peu plus d'un ITA par plate-forme, il y en a 2 ou 3 dans certains cas. 19 plates-formes seront pourvues d'ITA cette année.

Postes ITA

La situation est bonne par rapport aux chercheurs. Il y a 710 départs et 750 recrutements dont 157 pour SDV. Le décalage IR pour SDV va être comblé, par l'affectation de 23 postes IR.

On pourra noter d'autre part 44 IE, 33AI, 40T, 17 AJT. 3IE sont réservés à la fonction ingénieur Europe et 1 IR, 2IE, 3AI, 1T sont réservés au recrutement de personnels handicapés. Il faut souligner que 14 emplois seront réservés dans le cadre de la résorption d'emplois précaires.

Postes chercheurs

Il y a réduction d'un quart des recrutements soit une perte de 137 postes (357 recrutements pour cette année).

101 postes sont affectés aux SDV et 4 réservés pour les CID donc 97 recrutements classiques (1 DR2 ext., 34 CR1, 56 CR2, 6 postes ouverts). De plus il y aura 54 promotions CR1-DR2. Il y a une baisse de 18 % des postes de chercheurs associés et de 11% des BDI.

Pour le conseil ce budget est difficilement acceptable. Une motion est votée à l'unanimité :

Conseil scientifique du Département des Sciences de la Vie du CNRS.

Motion votée à l'unanimité le 20 Décembre 2002

La recherche est un moteur essentiel du développement de la société, de son économie, de sa culture et de sa qualité de vie. Elle ne doit pas être sacrifiée et ne peut être gérée à court terme. Les mesures annoncées par les autorités françaises sont contradictoires avec les objectifs affichés par les

gouvernements de la Communauté européenne et auxquels la France a souscrit : d'atteindre 3% du produit intérieur brut (PIB) en dépenses de recherche et développement (Communiqué du Conseil des ministres du 11.12.2002).

En proposant de réduire de plus du quart le nombre de postes mis au concours chercheur à l'entrée au CNRS, alors même que le flux des départs à la retraite s'accélère, et en baissant de 17% les Crédits de paiement de l'organisme, les autorités de tutelle prennent la grave responsabilité d'affaiblir le potentiel de recherche et de compromettre la compétitivité internationale de la France. Dans certains domaines, les décisions prises seront lourdes de conséquences. Elles fragilisent la place de la France dans la construction en cours d'un espace européen de la recherche et constituent un signal négatif à l'adresse des jeunes générations.

Concernant la biologie, ces décisions sont aussi en contradiction avec les priorités affichées à la fois par le Président de la République (cancer et handicap) et par la Ministre déléguée à la Recherche et aux nouvelles Technologies (recherche biomédicale, développement durable et nouvelles technologies). Dans ces domaines qui intègrent la plupart des thématiques de notre Département, seule une recherche fondamentale de qualité peut être le ferment des processus de découverte.

Après examen des propositions de créations de postes et de budget pour l'année 2003 le Conseil Scientifique du Département des Sciences de la Vie du CNRS se joint au Conseil scientifique du CNRS pour demander que des mesures soient prises au plus vite pour inverser le processus engagé par les mesures annoncées. Il demande à son Président ainsi qu'au Directeur du Département d'intervenir en ce sens auprès de Monsieur le Président de la République, de Monsieur le Premier ministre, de Monsieur le ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche et de Madame la ministre déléguée à la Recherche et aux nouvelles Technologies.